Image not found or type unknown

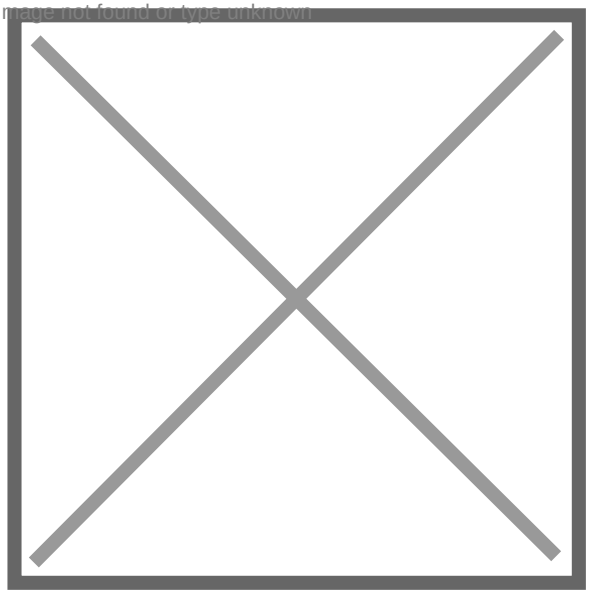

Achat maison familiale d'un enfant, mère veuve (80 ans)

Par **corcelles**, le **14/09/2016** à **19:50**

bonjour
une famille de 4 enfants, père décédé il y a 25 ans, un des enfants veut acheter la maison familiale en laissant la mère dedans jusqu'à la fin de ses jours. Un enfant laisse sa part mais les 2 autres veulent la leur.Est ce que les 3 enfants sont obligés de donner leur accord pour la vente au profit du frère acheteur? Que peut faire la mère pour vendre quand même la maison à son enfant sans l'accord des 2 enfants?
Une autre proposition, est ce plus intéressant pour la mère et l'acheteur de vendre sa maison en viager, là encore est ce que les 3 enfants doivent donner leur accord?

Les parents étaient mariès sous le régime de la communauté et je pense au dernier des vivants??

Que peut faire la mère pour vraiment vendre la maison si 2 enfants ne sont pas d'accords.

Valeur estimée de la maison entre 80 et 100 000€.
Merci,
cordialement

Par **Visiteur**, le **14/09/2016** à **20:19**

Bsr,
Mais pourquoi vendre absolument alors que l'acheteur est héritier et que la maman doit rester

dans les lieux
Un testament ou une donation en avance d'hoirie sont suffisants, moins couteux et plus simples.
(Sachant qu'il devra obligatoirement compenser pour les autres).

Par **Lag0**, le **15/09/2016** à **08:07**

Bonjour,
Je suppose que le bien appartenait aux deux parents et qu'à la mort du père, sa part est revenue en partie à ses enfants.
Pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires. Donc bien entendu qu'il faut l'accord des 3 enfants !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés